



# PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET SE PRÉPARER AU NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN

La multiplication des données rend aujourd'hui le sujet de la protection des données personnelles incontournable. Le secteur sanitaire et médico-social porte à cet égard une responsabilité particulière due à la sensibilité des données qu'il est amené à traiter.

L'approche du sujet jusqu'à présent marqué par le respect des principes et des formalités de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés est désormais révolutionnée par le nouveau Règlement européen sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.

Chaque responsable de collecte et de traitement de données devra être en mesure de prouver à tout moment (dès le 25 mai 2018) que les traitements qu'il met en œuvre respectent les nouveaux principes de protection des données personnelles. Cette formation vise à permettre aux acteurs des établissements et services sanitaires et médico-sociaux de les intégrer dès maintenant dans leurs projets.

Le nécessaire respect de ces principales obligations sera également renforcé par le nouveau Règlement qui accroît sensiblement les sanctions (amendes) pouvant s'élever jusqu'à 20 M € ou 4% du CA de la structure.

## OBJECTIFS

- S'approprier l'état de l'art de la protection des données personnelles
- Comprendre et maîtriser le contenu du règlement européen sur la protection des données (RGPD)
- Repérer les éléments de méthode et les tâches à réaliser pour une mise en conformité dans sa structure
- Identifier les risques afférents à ce chantier et les indicateurs de son pilotage



**3 avril 2018**



**Sainte Foy lès Lyon**



**316€**  
par personne



**1 jour**



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

## CONTENU

**Le cadre juridique de la protection des données personnelles :** de la loi Informatique et Libertés au Règlement européen du 27 avril 2016

**Les définitions essentielles et les grands principes de protection des données personnelles**

**Les données de santé dans le Règlement européen**

**Les caractéristiques du Règlement européen**

**Les nouveaux outils du Privacy by design**

**Le délégué à la protection des données (DPO ou data privacy officer)**

**Quelle méthode pour se mettre en conformité ?**

### Prérequis

Connaissances de base sur la protection des données personnelles

## PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs informatiques ou correspondants système d'information
- Responsables de la sécurité du système d'information
- Correspondants CNIL

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports théoriques et méthodologiques
  - études de cas/de situations
  - échanges et mutualisation

## INTERVENANTE

- **Jeanne Bossi Malafosse - DELSOL**  
Avocats  
- Ancienne secrétaire générale de l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé  
- 18 ans d'expérience à la CNIL